

PRISE EN CHARGE NON MEDICAMENTEUSE DES TROUBLES COMPORTEMENTAUX EN EHPAD ET EN USLD

Contexte

L'absence d'activités ludiques et récréatives, associée à un vécu de solitude va conduire 80% des résidents à des troubles du comportement, soit sur un mode déficitaire avec un repli en chambre et un refus des sollicitations pouvant aboutir à un syndrome de glissement (le lâcher prise en gériatrie), soit sur un mode productif avec de la violence et des passages à l'acte pouvant aller jusqu'à l'agression d'autres résidents et des suicides. Ces troubles du comportement sont d'autant plus sévères qu'il existe une baisse cognitive (Alzheimer ou une autre maladie neuro-évolutive) et/ou une souffrance psychologique parfois liée à une maladie psychiatrique connue, méconnue ou cachée par les familles.

Objectifs

- S'approprier le cadre réglementaire et s'engager dans un enjeu humain
- Connaître les modes de communication qui peuvent diminuer le risque de survenue de troubles du comportement
- Identifier les besoins pour les satisfaire et repérer les symptômes pour les nommer et réassurer le patient
- Savoir adapter la relation dans l'aide aux actes de la vie quotidienne avec la chance d'être perçu comme bientraitant
- Ajuster la relation d'aide aux comportements qui épuisent émotionnellement, aux situations de violence, de refus, aux situations comportant des demandes excessives, des paroles suicidaires et délirantes
- Aller vers les résidents avec des interventions psycho-sociales adaptées au projet de vie personnalisé et aux ressources
- Savoir acquérir des moyens pour transformer les activités quotidiennes en activités récréatives et corporelles..

Public

Tout professionnel exerçant en EHPAD ou en USLD

Exercice

2024

Code de formation

ACN

Nature

AFC